



**VICE-PRESIDENCE,  
EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT  
DES COLLECTIVITES ET DU TRANSFERT  
DES COMPETENCES, DE LA COORDINATION  
DES ACTIONS RELATIVES  
A LA RECONVERSION DES SITES MILITAIRES,  
DE LA COMMUNICATION,  
*et des relations avec les institutions  
de la Polynésie française,  
porte-parole du gouvernement***

Papeete, le jeudi 22 juillet 2010

### **Compte-rendu du conseil des ministres**

Le conseil des ministres, réuni ce jeudi 22 juillet 2010 sous la présidence de M. Gaston Tong Sang, a arrêté les décisions suivantes :

#### **Vente du Rocklands Lodge and Hostel**

Sur proposition du ministre des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement, *en charge de l'urbanisme*, Tearii Alpha, la vente du Rocklands Lodge and Hostel se fera en tenant compte des textes en vigueur et tiendra compte pour être conforme, du droit applicable dans le pays où se situe le bien.

L'aliénation sera organisée sous forme de vente aux enchères prévue le 25 août 2010 et précédée d'une large publicité. La vente aux enchères étant la meilleure procédure pour assurer une transparence de la vente et l'égalité de traitement entre tous les acquéreurs potentiels.

Si la vente aux enchères était déclarée infructueuse, le Pays pourra avoir recours dès les jours qui suivent à une vente de gré à gré.

La vente sera organisée par l'agence « Colliers International », et ce, quelle que soit la procédure retenue.

Cette procédure demande un dépôt des offres par les acheteurs potentiels dans une période prédéterminée, à l'issue de laquelle les offres seront analysées.

Une ou plusieurs offres pourront être sélectionnées pour entamer une procédure de négociation. Ladite période pouvant alors aboutir à une vente amiable. Toutefois, celle-ci ne sera pas obligatoire.

La commission des évaluations immobilières, saisie pour avis, a donné, dans sa séance du 10 juin 2010, un avis favorable à cette vente avec un montant minimal plancher.

C'est cette procédure qui vient d'être validée lors du conseil des ministres de ce jour.

## **Affectation d'une terre pour la construction d'une nouvelle classe à Hao**

Sur proposition conjointe du vice-président, en charge du développement des collectivités Edouard Fritch, et du ministre des affaires foncières, Tearii Alpha, l'arrêté n° 162/CM du 20 janvier 2004 a été modifié pour affecter la terre dénommée «Tetaramahiti », section de commune de Amanu, au profit de la commune de Hao

Cette modification permettra la construction d'une troisième salle de classe contribuant ainsi à la bonne gestion du centre administratif et médical désormais édifié qui accueillait des élèves. La valeur comptable de la parcelle affectée est estimée à 893.500 F CFP.

Le financement de cette opération est assumé en intégralité par les Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP).

## **L'Université de Polynésie lance la 2<sup>ème</sup> phase de la formation aux « métiers de l'audiovisuel »**

Sur proposition du ministre de la reconversion économique, Teva Rohfritsch, le conseil des ministres a approuvé l'attribution d'une subvention de dix millions de francs (10.000.000 F CFP) en faveur de l'Université de la Polynésie française pour financer l'ouverture de la 2<sup>e</sup> phase du premier cycle « métiers de l'audiovisuel ».

Dans la continuité de l'Aide à la Production Audiovisuelle et Cinématographique (APAC) et du FIFO, les syndicats et association des professionnels de l'audiovisuel ont demandé la création d'une formation aux « métiers de l'audiovisuel ».

Un cycle, en deux phases, a été créé au sein de l'unité de formation continue de l'Université de la Polynésie française grâce à une subvention du Pays de 10 000 000 F CFP pour la première phase. Celle-ci vient de se terminer en avril 2010 et la subvention a été entièrement soldée et justifiée.

Portée par le succès de cette première formation, la deuxième phase s'est très rapidement mise en place, et se déroule depuis le mois de juin 2010 pour être entièrement réalisée cette année.

## **Le gouvernement continue de soutenir les petites entreprises**

Sur proposition du ministre de la reconversion économique, Teva Rohfritsch, le conseil des ministres s'est prononcé favorablement à l'attribution d'une aide économique en faveur de six sociétés pour un montant cumulé de neuf millions de francs (9.000.000 F CFP), destiné au financement des équipements professionnels dans le cadre du dispositif d'aide à la création d'entreprise ou au développement des entreprises (ACDE).

Ces projets validés concernent des secteurs d'activités aussi variés tel que le charter nautique, la restauration ou encore une desserte maritime lagonnaire de type barge consacrée essentiellement au transport de fret et de véhicules.

Après déjà trois commissions ACDE, placées sous la présidence du ministre de la reconversion économique, Teva Rohfrisch, le gouvernement affiche clairement sa volonté de re-dynamiser l'initiative privée et de soutenir pleinement l'économie polynésienne en ces temps difficiles.

Dans le même registre, le conseil des ministres a également approuvé l'attribution d'une aide financière en faveur de deux sociétés basées en Polynésie pour un montant cumulé de 1.523.000 F CFP, destiné au financement de travaux d'aménagement dans le cadre de l'aide au commerce de proximité (ACP).

### **Prise en charge du fret par le Pays des produits agricoles transformés**

Le conseil des ministres, sur proposition du ministre de la reconversion économique, Teva Rohfrisch, a décidé d'ajouter à la liste des produits éligibles à la prise en charge du fret par le Pays, les produits de l'entreprise FOREST RUN qui souhaite exploiter les bois de conifères des Marquises en y installant une unité d'abattage mobile et de transformation du bois sur place.

Cette mesure vient compléter la première extension (datant d'août 2009) du champ d'application de la prise en charge du fret par le budget de la Polynésie française à des produits contribuant et/ou favorisant le développement économique et social de nos îles tels que :

des productions primaires (produits agricoles et produits de la pêche par exemple), issues des îles et à destination des zones de commercialisation de Tahiti ;

des produits alimentaires et non alimentaires produits, fabriqués ou transformés dans les îles (artisanat, produits laitiers, jus de fruits, jus de citron, poisson salé...etc.) et à destination des zones de commercialisation de Tahiti ;

des produits nécessaires au développement des îles tels que certains matériaux de construction essentiels, en provenance de Tahiti et à destination des îles éloignées.

Le coût du fret en 2010 pour l'acheminement de ces produits transformés sur Tahiti est évalué à 8 millions de F CFP, avec progression en fonction des quantités qui seront vendues en 2011 et 2012.

### **Refonte de l'offre de service PROLAN et des liaisons louées numériques**

Le conseil des ministres, sur proposition du ministre Teva Rohfrisch, a approuvé un projet d'arrêté relatif à la refonte de "l'offre de service PROLAN et des liaisons louées numériques ManaPRO" proposé par le groupe de l'Office des Postes et des Télécommunications (OPT).

Dès le 1er août 2010, en plus de l'évolution de la capacité domestique du service PROLAN, les professionnels et les administrations bénéficieront d'une nouvelle offre d'accès Internet "PROLAN INTERNET DEDIE" et de services Internet associés "PROLAN PASSERELLE INTERNET DEDIE".

### **Demande d'ouverture d'une ligne aérienne Chine-Polynésie française**

Le ministre du tourisme et des transports aériens, Steeve Hamblin, a présenté une communication relative à l'ouverture des consultations aéronautiques entre la France et la Chine se tiendront à Pékin du 15 au 16 septembre 2010. C'est au cours de cette réunion que seront négociés des accords aériens et l'ouverture de nouvelles lignes aériennes entre les territoires français et chinois. Les autorités françaises ont convié la Polynésie française à participer à ces discussions.

Cette démarche s'inscrit évidemment dans le cadre de la conquête du marché touristique chinois et de la participation du Pays à l'exposition universelle de Shanghai. Lors de ces discussions, le ministère du tourisme sollicitera l'inscription à l'accord aérien franco-chinois d'une route directe entre la Chine et Papeete, et ce dans le cadre d'une ouverture de nouveaux faisceaux aériens à vocation touristique.